



CDEN 6 février

Le CDEN d'aujourd'hui va examiner les premiers projets d'organisation de la semaine scolaire pour la rentrée 2014.

Avant d'en dire un mot, nous souhaitons évoquer la problématique des transports scolaires. La dernière fois que le CDEN s'est réuni, la majorité des membres a voté CONTRE la volonté de faire payer le transport scolaire aux familles. Le Conseil Général n'en a pas tenu compte.

Malgré quelques avancées (nouvelle grille tarifaire, quotients familiaux relevés, dégressivité à partir du 3ème enfant, possibilité de payer en trois fois), la participation financière demandée aux familles est une remise en cause de la gratuité de l'école.

Concernant les rythmes scolaires, le SNUipp-FSU continue à porter la demande de la non généralisation de la réforme des rythmes à la rentrée prochaine, la suspension de sa mise en œuvre et la réécriture du décret.

Le décret actuel porte le risque d'une adaptation locale du fonctionnement de l'école publique qui creusera les inégalités entre les élèves, les écoles, les territoires. Le SNUipp-FSU estime qu'une réforme des rythmes est nécessaire pour ne pas en rester à la semaine de 4 jours imposée par Darcos, et à laquelle il s'est toujours opposé. Une autre réforme des rythmes efficace pour l'école doit obligatoirement conjuguer réussite de tous sur le temps scolaire et amélioration des conditions de travail de tous les personnels. Un cadrage national fort est indispensable tout en laissant des possibilités de dérogations à l'initiative des conseils d'école et dans l'intérêt du service public d'éducation nationale.

Les activités périscolaires doivent être assurées pour tous les enfants sur tout le territoire avec les financements nécessaires, afin de respecter les principes de qualité, d'égalité, de laïcité et de gratuité. Ces activités ne doivent pas empiéter ou se substituer aux apprentissages scolaires. Le SNUipp-FSU dénonce la mise en concurrence des écoles, fondée sur l'offre péri-éducative proposée aux familles. De même il dénonce dans cette réforme que ce soient les choix budgétaires, politiques ou des contraintes d'organisation qui la pilotent.

Le SNUipp-FSU rappelle également son attachement au statut de fonctionnaire d'Etat des enseignants et son refus de toute déréglementation. Il dénonce les conséquences de la mise en place actuelle de la réforme qui impacte les obligations de service de plusieurs catégories de personnels (Remplaçants, décharge de service...). Le temps de service des enseignants, et particulièrement des directeurs(trices) n'est pas extensible !

Nous nous étonnons donc que les horaires d'une école primaire soient validés différemment maternelles / élémentaires, avec une amplitude d'horaires scolaires de 25h00, obligeant ainsi la présence de la direction d'école (Méry) pendant tout ce temps. Deux autres, en cours de validation, sont sur le même schéma : 25h00 pour St Bon le Praz et 27h00 pour les Échelles ! A moins que ces heures de présence supplémentaires de l'école soient déduites des 108h00... ce qui dans le cas des Échelles ne laisserait plus

place au temps de réunions, de formation, de rencontre avec les parents, etc.

Par ailleurs, nous nous étonnons que puisse être accepté qu'au sein d'une même école élémentaire des horaires différents suivant les classes (St Bon).

Le SNUipp-FSU refuse que la politique de décentralisation se traduise par un transfert des missions des écoles aux collectivités territoriales.

Le SNUipp-FSU dénonce l'attitude du ministre qui refuse d'entendre les revendications des personnels et l'absolu nécessité de réécriture du décret. C'est pourquoi le SNUipp-FSU s'engage dans un travail de constitution d'un contre rapport national dans l'ensemble des départements. Il aura pour but de faire un état des lieux quantitatif et qualitatif des conséquences de cette réforme, pour ceux qui l'ont mise en place, sur les apprentissages scolaires et sur les conditions de travail des enseignants. Il aura aussi pour but de mettre en avant les conditions de préparation de la rentrée pour les autres. (Projet finalisé ou non, en concertation avec les enseignants ou non, respectant le décret ou non...). En effet, nous savons qu'une partie des projets qui seront étudiés tout à l'heure n'ont pas fait l'objet de concertation, d'autres n'emportent pas de consensus de la communauté éducative... Pour le SNUipp-FSU, il est nécessaire que le décret donne toute sa place au conseil d'école et le rende obligatoire comme lieu d'élaboration, de décision et de régulation. Toute une série de difficultés nécessitent de prendre du temps, et de mener une réflexion spécifique, notamment l'organisation des nouveaux rythmes pour les élèves de maternelle, ou encore l'organisation des locaux, ou encore les difficultés objectives en milieu rural... Sans parler des changements de municipalité après les élections, qui remettront peut-être en cause les horaires proposés par leurs prédécesseurs.

Tous ces éléments étayeront notre demande de réécriture et nous permettront de porter notre projet pour l'école.

Pour en revenir au CDEN, le premier document qui nous a été envoyé était truffé d'erreurs. Le document rectifié, arrivé hier, contient encore plusieurs.

Cela nous obligera à intervenir pour chaque cas. Ce travail technique aurait dû faire l'objet d'un CTsD avant le CDEN ! Ce n'est vraiment pas sérieux de réunir un CDEN dans ces conditions !

La situation nécessiterait de reporter cette instance à une date ultérieure, et de réunir un CTsD dans l'intervalle.